

# NG

Numéro 6 - Octobre / novembre 2019

**NOUVEAU GENEVOIS**  
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

**EDITO**

*Un choix de société*

**CONSEIL DES ÉTATS**

*L'entente a perdu une bataille,  
mais pas la guerre*

**VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE**

*Les positions du PLR*

# MOBILISONS- NOUS

**VOTEZ POUR HUGUES HILTPOLD  
ET BÉATRICE HIRSCH**

**P.5**

# Agenda

## NOVEMBRE

**2 NOVEMBRE 2019**

### Stand des élections fédérales

De 11h à 14h à la Place du Molard

**9 NOVEMBRE 2019**

### Stand des élections fédérales

De 9h30 à 12h30 au marché de Rive

## DÉCEMBRE

**5 DÉCEMBRE 2019**

### Assemblée des délégués à Chêne-Bourg

Détails suivront sur plr-ge.ch

## MARS

**19 MARS 2020**

### Assemblée des délégués à Meyrin

Détails suivront sur plr-ge.ch

## JUIN

**25 JUIN 2020**

### Assemblée des délégués à Veyrier

Détails suivront sur plr-ge.ch

## MAI

**14 MAI 2020**

### Assemblée générale

Détails suivront sur plr-ge.ch

# Sommaire

## EDITO

P. 3

Un choix de société

## FÉDÉRALES 2019

P. 4-5

Deux sièges au Conseil national

L'Entente a perdu la bataille, mais pas la guerre !

## DOSSIER

P. 6-17

Votations du 24 novembre 2019

Les raisons de s'opposer à IN 162

IN 163 : Ne nous coupons pas les ailes

IN 164 : Ne freinons pas inutilement la recherche

Pour la limitation des produits phytosanitaires à Genève

Construisons la ville en ville !

*... et plus encore ! Bonne lecture !*

# Edito



Par Bertrand Reich, président du PLR Genève

## Un choix de société

Les élections au Conseil National ont vu la population nous confier deux sièges. Ce résultat s'inscrit dans un contexte de faible mobilisation électorale (39,01 % de participation) et une forte poussée des Verts. Les 202'306 suffrages recueillis n'auront pas suffi à conserver le 3<sup>e</sup> siège conquis en 2015. Si ce résultat est décevant, il ne doit pas occulter le fait que nous sommes la formation qui a le mieux, et de loin, résisté à la vague verte et que les deux candidats les mieux élus de tout le canton sont Christian Lüscher et Simone de Montmollin.

Au 1<sup>er</sup> tour du Conseil des Etats, Hugues Hiltbold est arrivé au 3<sup>e</sup> rang, derrière le tandem Verts/PS. C'est donc un duo très marqué à gauche qui pourrait être élu à la Chambre haute, avec tout ce que cela implique. Or, l'économie, la sécurité, la mobilité, la fiscalité, notamment, sont des thèmes essentiels pour notre canton et doivent le rester, raison pour laquelle l'Entente entend les porter à la Chambre haute. C'est un choix de société, bien plus que de personnes. Si vous ne voulez pas que la Suisse entre dans l'Union

Européenne, dépende de ses voisins pour assurer sa sécurité aérienne, que les charges fiscales explosent ou encore que la bureaucratie augmente, mobilisez-vous. C'est avec détermination que nous avons entamé ce combat et nous comptons sur votre soutien actif : votez et faites voter l'Entente le 10 novembre !

Le 24 novembre, nous nous rendons à nouveau aux urnes, pour nous prononcer sur plusieurs sujets cantonaux, dont la proposition d'une contrainte supplémentaire en matière de logement (initiative 162), la gouvernance de l'aéroport (initiative 163 et contre-projet) et le Pré-du-Stand.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des éléments d'information et d'explication à propos de tous ces objets, ainsi que des développements spécifiques pour certains d'entre eux, dont l'aéroport. Comme la majorité du Grand Conseil et le Conseil d'Etat, nous soutenons le contre-projet qui encadre fermement mais ne ferme pas une infrastructure indispensable à notre économie, à la Genève

internationale et à notre soif de découverte du monde. Nous proposons en revanche le rejet de l'initiative au nom trompeur (l'aéroport bénéficie déjà d'une organisation on ne peut plus démocratique) et aux effets réels problématiques.

Le Pré-du-Stand est un projet ambitieux, qui vise notamment à créer un pôle football cantonal constitué de cinq terrains permettant de soutenir la formation sportive, et à construire des bureaux. Il amènera le Servette FC à libérer ses terrains sur le site de Balexert, sur lesquels un Cycle d'orientation pourra être construit, un parc public aménagé et des logements bâtis. Au travers d'un partenariat public-privé, les risques financiers sont assumés par des investisseurs privés. C'est donc un projet en faveur du sport et de l'éducation, qu'il s'agit de soutenir sans réserve.

Bonne lecture et surtout, n'oubliez pas d'aller voter !

### RÉDACTION

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze  
1205 Genève  
info@plr-ge.ch

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève  
T 022 818 42 42

### ABONNEMENT Paraît 9 fois par an

Abonnement (1 an): Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–  
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

### RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy  
celine.zuber@plr-ge.ch



### CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

### MARKETING & PUBLICITÉ

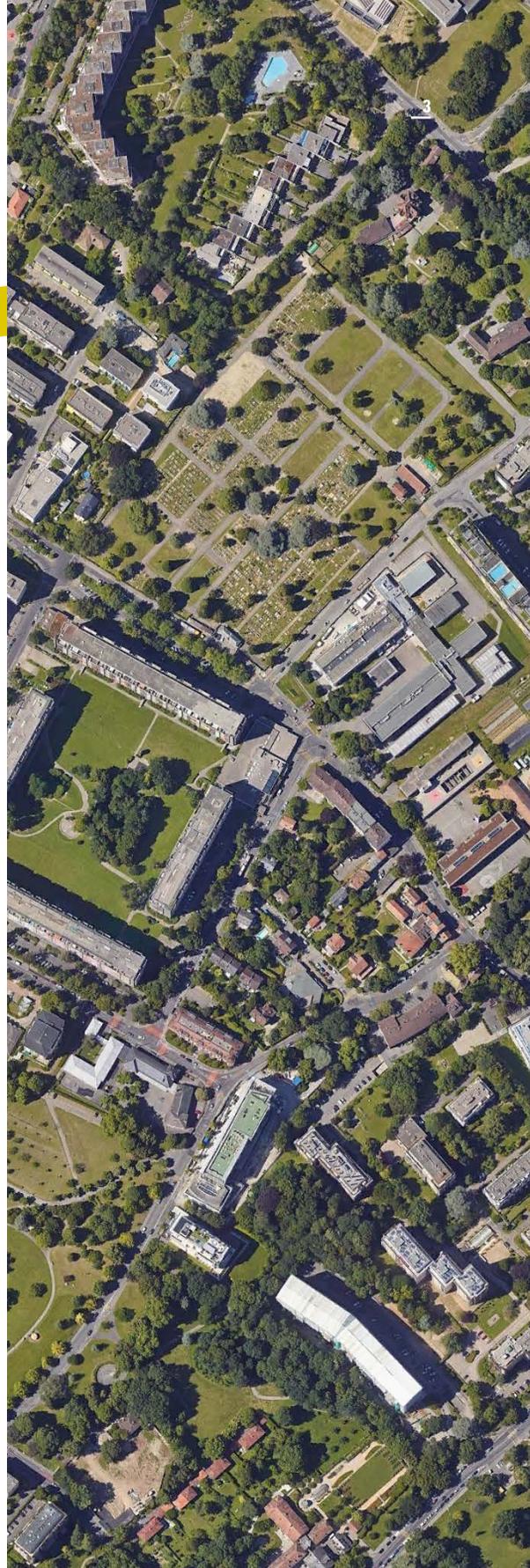
Contacter la rédaction  
info@plr-ge.ch  
T 022 818 42 42

### IMPRESSIION

Atar Roto Presse SA (atar.ch)  
CP 565 - 1214 Vernier

### CONCEPT COUVERTURE

s agence



# ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

## Deux sièges au Conseil national

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE SONT DÉCEVANTS. LE PLR GENÈVE A STOPPÉ SA PROGRESSION ET A PERDU LE TROISIÈME SIÈGE AU CONSEIL NATIONAL RECONQUIS EN 2015. IL RESTE TOUTEFOIS LE DEUXIÈME PARTI DU CANTON ET REMERCIE CHALEUREUSEMENT SES ÉLECTEURS ET MILITANTS DE LEUR SOUTIEN ET DE LEUR CONFIANCE.

Une vague verte a déferlé sur la Suisse et Genève. Le virage environnement pris par notre parti ce printemps a probablement permis de limiter les pertes, mais n'aura pas suffi. Au niveau genevois, le jeu des alliances ne nous a également pas profité. La fin de l'apparementement avec les Verts-Libéraux, dont nous avons bénéficié en 2015, et surtout le recul du PDC se sont faits lourdement ressentir. Ces éléments ajoutés à la faible mobilisation, en particulier de l'électorat de droite, ont mené à la perte de notre troisième siège au Conseil national au profit des Verts-Libéraux.

Cette perte ne doit pas nous faire oublier que 18 % du corps électoral a voté PLR et que les deux candidats les mieux élus de tout le canton sont Christian Lüscher et Simone de Montmollin. Ce résultat confirme la qualité et l'engagement de l'ensemble de nos candidates et candidats. Ils ont réalisé une campagne de terrain impressionnante et n'ont aucunement démerité. Le parti les remercie vivement, avec une pensée particulière pour Sophie Dubuis, Cyril Aellen, Murat Julian Alder et Alexandre de Senarclens, qui ont recueilli un nombre très élevé de suffrages mais ne siégeront néanmoins pas cette fois à Berne. Nous saluons également la campagne engagée menée par les jeunes PLR, sur une liste sous-apparentée.



# L'Entente a perdu la bataille, mais pas la guerre !

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES NE SONT PAS ENCORE TERMINÉES. L'HÉGÉMONIE DE LA GAUCHE SUR LA REPRÉSENTATION GENEVOISE AU CONSEIL DES ÉTATS N'EST PAS UNE FATALITÉ. UNE FORTE MOBILISATION DE LA DROITE PEUT ENCORE FAIRE ÉLIRE UN CANDIDAT DE L'ENTENTE AU CONSEIL DES ÉTATS.



Les résultats au Conseil national montrent que la gauche représente 45 % de l'électorat genevois et la droite 55 %. Genève ne peut pas être représentée aux États uniquement par des représentants de la gauche, qui plus est les plus à gauche de toute la Suisse ! Ce serait ignorer la majorité des électeurs genevois.

Les projets traités lors de la prochaine législature seront déterminants et impacteront directement Genève. Que ce soit en matière de sécurité (révision de la loi sur le renseignement), d'armée (nouveaux avions de combats, programmes d'armement, réforme du service civil), d'infrastructures routière (projet d'infrastructure routière

PRODES 2040, traversée du lac), réformes de la fiscalité ou accord institutionnel avec l'Union européenne.

Fort à parier que tous ces projets seront refusés par les deux candidats de gauche ! Comme ils l'ont fait précédemment pour la loi sur le renseignement, pour le fonds FORTA qui garantit le financement des infrastructures routières et les projets d'agglomération, pour le crédit d'investissement PRODES 2035 qui permettra d'améliorer la fluidité du trafic entre Perly et Nyon ou pour tous les programmes d'armement qui assurent la sécurité de notre pays.

Les représentants au Conseil des États devront défendre la place financière et l'économie genevoise. Des conditions cadre permettant à l'économie genevoise de prospérer sont indispensables pour le développement de canton et pour garantir des places de travail dans nos entreprises.

Ces enjeux économiques sont trop importants pour imaginer que la délégation genevoise aux États ne soit représentée que

par des candidats de la gauche dure qui n'auront aucune attention pour l'économie et la prospérité de Genève.

Il faut donc nous mobiliser pour que la droite soit représentée au Conseil des États, il en va de la représentativité de la majorité des électeurs de notre canton.

Mobilisez-vous et faites voter pour que nous soyons représentés au Conseil des États.

*Les projets traités lors de la prochaine législature seront déterminants et impacteront directement Genève.*

# DOSSIER

## Votations du 24 novembre 2019



# Les votations du 24 novembre en bref

## Initiative populaire 162

### « Construisons des logements pour toutes et tous » NON

L'IN 162 veut imposer au Conseil d'Etat de déclasser uniquement en zone de développement. Exit donc le déclassement en zone ordinaire ! Rappelons que l'immense majorité des changements de zones qui ont été opérés depuis 1957 l'ont été en zones de développement et ont ainsi permis la construction de tous les logements sociaux réalisés dans le canton, alors que les déclassements en zone ordinaire sont eux très rares et sont toujours justifiés par des circonstances particulières. Les zones de développement ne sont donc pas du tout menacées aujourd'hui. Le PLR vous invite à voter contre l'IN 162, qui est excessive, afin de laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat et de lui permettre, en cas d'intérêt supérieur, de proposer avec parcimonie un projet en zone ordinaire.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Diane Barbier-Mueller, p. 12.*

## Initiative populaire 163

### « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève » NON

#### Contre-projet à l'IN 163 OUI

#### Question subsidiaire CONTRE-PROJET

L'IN 163 est le symptôme d'un mécontentement grandissant face aux nuisances produites par l'aéroport. Toutefois, elle ne permettra en aucun cas de réduire ces nuisances et n'aura d'autre effet que d'entraver le fonctionnement de l'aéroport de Genève. Par contre, un Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève a été adopté par le Conseil fédéral, afin de réduire à moyen et long terme les nuisances de la plate-forme aéroportuaire. L'aéroport lui-même contribue à la réduction de son impact sonore en procédant à des investissements considérables aussi bien dans ses propres installations, qu'en finançant des mesures de protection pour les riverains. Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'aéroport comporte de droit des représentants de communes riveraines (2 du côté suisse et 1 du côté français) et de deux cantons romands, ainsi qu'un représentant par parti siégeant au Grand Conseil. En outre, il adresse chaque année un rapport complet de ses activités au Conseil d'Etat, son autorité

de tutelle, que les députés examinent en commission. Le PLR considère dès lors qu'en termes de représentativité des habitants et de démocratie, l'aéroport est déjà bien doté. C'est pourquoi le PLR soutient le contre-projet, qui reprend les préoccupations de l'initiative, en confirmant le caractère autonome de l'établissement. Il rappelle le cadre fédéral à respecter et reprend les objectifs fédéraux de limitation des nuisances.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Jacques Béné, p. 14.*

## Initiative populaire 164

### « Pour un meilleur contrôle de l'expérimentation animale » NON

Contrairement à ce que laisse entendre le titre de l'IN 164, son texte ne suggère aucune amélioration du bien-être ou du contrôle de l'expérimentation animale. En réalité, l'initiative demande l'octroi d'un droit de recours aux candidats à la commission cantonale pour les expériences sur les animaux dont la candidature n'a pas été retenue et qui n'ont donc pas été nommés. Ce droit de recours serait également accordé aux organismes de protection des animaux ayant présenté ces candidatures. L'initiative demande aussi que chaque membre de la commission, à titre individuel et indépendamment des autres commissaires, puisse faire appel à un expert extérieur et recourir contre la décision de l'autorité délivrant une autorisation d'expérimentation animale. L'initiative propose en outre des dispositions dont la majorité est déjà mise en œuvre à Genève, en vertu de la loi fédérale sur la protection des animaux ou de son règlement cantonal d'application. Cette initiative est donc inutile et le PLR recommande son refus.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Pierre Nicollier, p. 16.*

## Loi constitutionnelle sur les produits phytosanitaires à Genève (A 2 00 – 12204) OUI

Ce projet de loi constitutionnel permet de porter au rang de la constitution cantonale une préoccupation qui figure au centre du débat sociétal, tout en restant conforme au droit fédéral et aux réalités du terrain en matière de limitation des produits phytosanitaires. La question des restrictions quant à l'utilisation des produits phytosanitaires est largement décrite dans le droit fédéral. Ces restrictions

font l'objet de révisions régulières reflétant l'évolution des connaissances. Cette nouvelle base constitutionnelle cantonale permettra de soutenir le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre du plan d'action de la Confédération visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Le PLR soutient ce bon compromis, qui doit beaucoup au travail de notre groupe parlementaire. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 18.*

## Loi modifiant les limites de zones sur la commune du Grand-Saconnex (« Pré-du-Stand ») OUI

Le déclassement du lieu-dit « Pré-du-Stand » vise principalement la création d'un pôle de football cantonal, composé de 5 terrains et permettant la formation de la relève. De plus, dans le périmètre, des équipements communaux et intercommunaux, un parc et des surfaces d'activités de 90'000 m<sup>2</sup> sont également prévus. Ce projet permettra aussi en cascade de libérer les terrains de football de Balaxert afin d'y ériger un nouveau cycle d'orientation qui remplacera à terme le vétuste CO du Renard. A moyen terme, de nouveaux logements pourront être construits à la place de ce CO sur la Presqu'île d'Aire. Malgré son empiètement sur la zone agricole, ce déclassement répond à plusieurs besoins de notre canton et mérite le soutien du PLR.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Céline Zuber-Roy, p. 20.*

## Loi modifiant les limites de zones sur la commune de Genève (« Les Crêts ») OUI

Le déclassement du lieu-dit « les Crêts » a pour objectif de construire 200 nouveaux logements au Petit-Saconnex. Pour le PLR, la construction de nouveaux logements nécessite de densifier la zone urbaine de notre canton, afin de préserver la zone agricole et la zone villa. Ce déclassement correspond parfaitement à cette vision, puisque la zone des « Crêts » est précisément au cœur de la ville, là où se trouvent les infrastructures. D'autre part, des mesures sont mises en place pour protéger le patrimoine architectural et le corps électoral de la Ville de Genève a accepté ce déclassement à plus de 60 %. Le PLR soutient donc ce changement de zone. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Céline Zuber-Roy, p. 22.*

# Les raisons de s'opposer à IN 162



Par Diane Barbier-Mueller

LA GAUCHE REVIENT À NOUVEAU AVEC UNE INITIATIVE POPULAIRE VISANT À RÉGLEMENTER DAVANTAGE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À GENÈVE. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE, SOULIGNE L'INUTILITÉ DE CE TEXTE, AINSI QUE SES EFFETS NÉFASTES.

*Cette initiative ne permettra aucunement la construction de plus de nouveaux logements, mais concernera uniquement le type de zone que le Conseil d'Etat pourra proposer au Grand Conseil pour un déclassement.*

## UNE NOUVELLE CONTRAINTE INUTILE

L'initiative populaire 162 porte un nom volontairement trompeur : « Construisons des logements pour toutes et tous : Une priorité en période de pénurie ! ». Dans les faits, cette initiative ne permettra aucunement la construction de plus de nouveaux logements, mais concernera uniquement le type de zone que le Conseil d'Etat pourra proposer au Grand Conseil pour un déclassement. Il s'agit donc de définir la marge de manœuvre que l'on peut laisser – ou pas ! – à notre gouvernement.

Pour comprendre cette problématique, il faut remonter à la genèse de cette initiative lancée par l'ASLOCA et certains syndicats. Elle a abouti fin 2016 et était intimement liée à une autre initiative, l'IN 161. Cette dernière souhaitait imposer, en zone de développement, des ratios de 80 % de logements locatifs, dont 50 % de logements d'utilité publique (LUP) et 30 % en catégorie dite d'habitations bon marché (HBM). Par ailleurs, l'initiative prévoyait que 50 % de ces constructions devaient être réalisés par des maîtres

d'ouvrage d'utilité publique (MOUP), soit des entités sans but lucratif. Suite à un recours sur sa recevabilité, l'IN 161 a été totalement invalidée par le Tribunal fédéral fin 2018, au motif qu'elle était trop contraignante et expropriatrice. Dans ce contexte, l'IN 162, sur laquelle les Genevois sont invités à se prononcer, avait pour but de compléter l'IN 161, en obligeant le Conseil d'Etat à opérer les modifications de zones vers de la zone de développement, sur laquelle l'Etat a plus de contrôle, plutôt que vers de la zone ordinaire, évitant ainsi la possibilité de contourner les exigences de l'IN 161.

Bien qu'ayant perdu son rôle originel, l'IN 162 a toujours des partisans, qui craignent de voir de plus nombreuses modifications de zones vers de la zone ordinaire, plutôt que vers de la zone de développement. Dans les faits, la zone de déve-

loppement n'est en aucun cas menacée, puisque la pratique veut que la quasi-totalité des déclassements se fassent ainsi. Les rares cas de déclassements où une zone ordinaire est souhaitée ne concernent que des situations où une marge de manœuvre est nécessaire. Tel est le cas, par exemple, pour des périmètres trop petits pour se voir appliquer les contraintes engendrées par une zone de développement, ou pour des périmètres spécifiques comme le quartier de l'Etoile, lequel avait fait l'objet d'une demande de modification de zone vers une zone ordinaire par le Conseil d'Etat car la réalisation d'une tour, très onéreuse en matière de coûts de construction, n'aurait pas pu être opérée en zone de développement.

*Elle ne fait que retirer une marge de manœuvre au Conseil d'Etat, ce qui risque – au mieux ! – de retarder des processus d'aménagement ou de bloquer des situations et empêcher des projets qualitatifs de voir le jour.*



## UNE PERTE DE MARGE DE MANŒUVRE

De plus, la zone de développement, bien qu'ayant l'avantage de produire des logements en quantité, a le défaut de négliger la qualité urbanistique et architecturale. Elle est souvent productrice de barres d'immeubles monotypiques qui ne permettent pas de valoriser la densité, en grande partie à cause de la

limitation des coûts de construction. Par ailleurs, les faibles taux de logements en propriété par étage (PPE) construits en zone de développement ne résolvent pas le problème d'accès à la propriété par la classe moyenne. La réalisation de 51 % de logements subventionnés entre 2006 et 2017 a favorisé l'émigration de familles sur le canton de Vaud ou en France voisine, faute de PPE à Genève.

**En conclusion, la majorité du Grand Conseil, dont le PLR, a choisi de refuser l'initiative 162, car, faute de régler un éventuel problème, elle ne fait que retirer une marge de manœuvre au Conseil d'Etat, ce qui risque – au mieux ! – de retarder des processus d'aménagement ou de bloquer des situations et empêcher des projets qualitatifs de voir le jour. Ainsi, il faut impérativement laisser à l'autorité proposant une modification de zone une opportunité de choisir le régime le plus adapté afin de remplir sa mission d'aménagement du territoire. Pour ces raisons, nous vous invitons à voter NON à l'IN 162 le 24 novembre prochain.**

# IN 163: Ne nous coupons pas les ailes

LE 24 NOVEMBRE, LE PEUPLE EST APPELÉ À SE PRONONCER SUR LA GOUVERNANCE ET LES OBJECTIFS DE L'AÉROPORT DE GENÈVE. JACQUES BÉNÉ, LE DÉPUTÉ ARTISAN DU CONTRE-PROJET, EXPLIQUE LES RAISONS POUR LESQUELLES IL FAUT PRIVILÉGIER LE CONTRE-PROJET À L'IN 163.



Par Jacques Béné

## UNE RÉPONSE SIMPLISTE À UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

En préparant ce sujet, je me suis demandé si je devais évoquer le climat puisque chacune de nos actions quotidiennes a une incidence, plutôt négative, sur le climat. Dès le petit matin : tirer la chasse d'eau, prendre une douche, boire un jus d'oranges du Brésil ou un peu mieux, d'Espagne ou d'Israël, jeter son trognon de pomme dans la poubelle pas verte. Tout cela n'est pas très bon pour la planète.

Puis, je me suis aussi souvenu de ces jeunes, en marge des manifestations pour le climat d'avant l'été, qui me disaient qu'il fallait que les politiques agissent, mais qu'ils ne voulaient pas avoir moins de confort que leurs parents. Lorsque je leur ai dit que leurs parents à leurs âges n'avaient pas de téléphone portable, ni de tablette, et que, surtout, ils ne partaient pas plusieurs fois par an à Barcelone, Amsterdam ou Ibiza, ils m'ont surpris en m'envoyant à la figure un : « Oui, mais nous, on est nés avec ça, c'est pas de notre faute !!! »



Alors moi qui ne suis pas un climato-sceptique, je me suis dit que le problème allait être très compliqué, que l'initiative ne répondait pas à ce problème et qu'il fallait une réponse purement politique.

On ne peut donc que remercier les auteurs de cette initiative. Ils ont raison. Ils mettent le doigt sur un vrai problème, un souci permanent que nous devons tous garder à l'esprit pour agir mieux, à titre individuel ou collectif : quelle croissance, quel développement de notre canton, de notre région, voulons-nous ?

Mais la solution proposée par l'initiative est une mauvaise réponse aux préoccupations légitimes de la population qui subit les nuisances de l'aéroport. Elle est totalement inutile et même contreproductive car trop vague, élaborée pour rassembler un maximum de personnes et d'associations. C'est un leurre, un alibi.

### UN CONTRE-PROJET CONSTRUCTIF

L'IN 163 dit ce que l'aéroport ne doit pas faire. Cela n'est pas positif et c'est pourquoi le groupe PLR a défendu un contre-projet constructif et positif qui, lui, dit ce que l'aéroport doit faire et dans quel cadre strict, afin de répondre aux préoccupations de la population tout en correspondant aux normes légales fédérales et internationales auxquelles il est soumis.

Le contre-projet contient tous les éléments qui permettent de structurer le développement qualitatif, et non quantitatif, de l'aéroport. Il évoque, au contraire de l'initiative, la Genève internationale sans laquelle la plus grande des petites villes européennes ne serait qu'une bourgade de province. Le développement durable y figure également afin de toujours préserver l'équilibre nécessaire au bien commun, raison pour laquelle l'aéroport est engagé dans un programme mondial de compensation et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation internationale (CORSIA) qui vise à atteindre la croissance neutre en carbone du secteur en 2020. La convention d'objectifs est également mentionnée comme garante de la surveillance politique et gage d'une gouvernance démocratique.

Mais l'argument essentiel réside dans l'autonomie de l'aéroport, qui est consacrée par le contre-projet alors qu'elle est remise en question par l'initiative, sous un titre trompeur. Le Conseil d'administration est actuellement composé de représentants des partis élus au Grand Conseil, de représentants français, vaudois et des communes riveraines. Comment peut-on penser que la gouvernance souhaitée par l'initiative, soit une plus forte implication « démocratique » des 100 membres du Grand Conseil, serait meilleure que la gouvernance actuelle, alors que ce même Grand Conseil est totalement incapable de mettre en place des réformes structurelles de l'Etat pour l'avenir de la population de notre canton.

*La fiche PSIA inclut une solution novatrice prévoyant deux courbes de bruit chronologiquement consécutives qui doivent guider les efforts des autorités à l'horizon 2030 et permettre une diminution des nuisances dues au bruit.*

Enfin, et c'est le point central qui a permis de réunir autant de groupes d'intérêt autour de l'initiative, les nuisances dues au bruit font l'objet de la fiche PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) qui est l'instrument de planification et de coordination de la Confédération pour l'aviation civile. Ce plan, âprement négocié par le Conseil d'Etat avec Berne, fixe de manière contraignante pour les autorités les objectifs et exigences, notamment en matière de bruit. La fiche inclut une solution novatrice prévoyant deux courbes de bruit chronologiquement consécutives qui doivent guider les efforts des autorités à l'horizon 2030 et permettre une diminution des nuisances dues au bruit. C'est l'absence de ce plan contraignant qui avait motivé les auteurs à lancer l'initiative. Celui-ci a été approuvé en novembre 2018 par le Conseil fédéral, à satisfaction du Conseil d'Etat genevois. Le groupe PLR sera très attentif à la réalisation des objectifs définis dans ce plan.

Même si tous les membres de la constellation d'associations et groupes divers liés au lancement de l'initiative n'ont pas les mêmes intérêts, pour certains le démantèlement de l'aéroport serait un plus pour Genève. J'en veux pour preuve la réponse à une idée reçue qui figure dans le livre édité par les auteurs de l'initiative : « *On ne peut pas se passer de l'avion pour aller à l'étranger. C'est une affirmation gratuite. Durant l'essentiel du XX<sup>e</sup> siècle, les Européens se sont déplacés sans avion. Cela ne les a jamais empêchés de se rencontrer, et, pour les émigrés, de rentrer au pays. Ils profitaient de leurs voyages en train ou en bateau pour se rencontrer et passaient plus de temps à l'étranger.* »

**L'objectif sous-jacent de l'initiative est ainsi clair. Il faut donc la combattre et voter pour le contre-projet équilibré qui, lui seul, permet de répondre aux préoccupations de la population.**

*La solution proposée par l'initiative est une mauvaise réponse aux préoccupations légitimes de la population qui subit les nuisances de l'aéroport.*

# IN 164 : Ne freinons pas inutilement la recherche



Par Pierre Nicollier

L'INITIATIVE 164, INTITULÉE « POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE » EST ÉGALEMENT AU MENU DES VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE. PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, DÉNONCE UN TITRE TROMPEUR ET ALERTE SUR LES RISQUES POUR LA RECHERCHE EN CAS D'ACCEPTION.

## UNE INITIATIVE AU SEUL PROFIT DES INITIANTS

L'initiative 164 émane de la Ligue Suisse Contre la Vivisection (LSCV), dont l'objectif est « l'abolition totale de la pratique d'expériences médicales, scientifiques ou commerciales sur l'animal » (voir [www.lscv.ch](http://www.lscv.ch)). Elle propose de modifier le fonctionnement de la Commission Cantonale pour les Expériences sur les Animaux (CCEA), qui préavise les projets de recherche impliquant une expérimentation animale.

La CCEA est actuellement constituée de sept membres, soit deux représentants des milieux de la recherche, un spécialiste des méthodes alternatives, un bio-éthicien, un représentant de la société genevoise des vétérinaires et deux représentants des associations de protection des animaux dont le siège est à Genève. Cette configuration équilibrée, comprenant la plus haute proportion de représentants sensibles à la cause animale des CCEA de Suisse, garantit des décisions faisant prévaloir le respect et la protection des animaux.

Cette commission donne, chaque année, son préavis sur environ 200 projets impliquant des expérimentations animales. Entre un et quatre projets sont refusés, un certain nombre étant adaptés après discussion avec la CCEA. Le département, qui délivre les autorisations, n'a encore jamais accepté de projets contre le préavis de la commission.

Les deux membres de la CCEA représentants des associations de protection des animaux étaient des membres de la Ligue Suisse Contre la Vivisection (LSCV) jusqu'en 2016. Suite au refus du Conseil d'État de remplacer l'un des membres de la LSCV démissionnaire par un membre de la même organisation, le second a également quitté la CCEA. Ont été nommés à leur place une représentante de la Société Genevoise pour la Protection des Animaux (SGPA) et une représentante du Refuge de Darwin.

Suite à cela, la LSCV a lancé cette initiative, qui vise à modifier le fonctionnement de la CCEA, afin de lui permettre d'y porter sa cause.

*La configuration actuelle de la CCEA, comprenant la plus haute proportion de représentants sensibles à la cause animale des CCEA de Suisse, garantit des décisions faisant prévaloir le respect et la protection des animaux.*



### UNE ENTRAVE DISPROPORTIONNÉE À LA RECHERCHE

Les modifications proposées peuvent être regroupées en trois catégories :

- 1 Un changement dans la définition des représentants des associations de protection des animaux donnant une **primauté de fait des représentants de la LSCV**.
- 2 L'introduction d'un **droit de recours pour un candidat non retenu à la CCEA** et l'introduction d'un **droit de recours pour l'organisme** qui a présenté cette candidature. Cet élément permettrait à tout candidat non retenu de remettre en cause la décision du Conseil d'État et de bloquer le fonctionnement de la CCEA.

- 3 L'introduction pour les membres de la CCEA à titre individuel d'un **droit de recours contre les décisions** délivrant une autorisation d'expérimentation animale et une **levée du secret de fonction** dans ce cadre. Ce point transforme la gouvernance de cette commission en donnant un pouvoir de blocage à chaque membre individuellement.

A noter qu'un article de l'initiative transférant la compétence de contrôle de la commission à chacun de ses membres individuellement a été invalidé car il était contraire au droit supérieur.

Genève est reconnue en matière de protection des animaux et de contrôle de l'expérimentation animale. Accepter cette initiative reviendrait à donner le pouvoir dans ce domaine à une organisation ayant pour objectif **l'abolition complète** de ces activités, contrairement à son titre trompeur. Ceci aurait des conséquences négatives pour la recherche et le développement tant universitaire que privé.

**Je vous invite donc, comme notre assemblée des délégués et notre comité directeur, à refuser cette initiative.**



Votre conseiller  
immobilier depuis  
3 générations



**SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA**  
Route de Chêne 36 – CP 6255  
1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch  
www.spg-rytz.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz  
Genève - Nyon - Lausanne

# Pour la limitation des produits phytosanitaires à Genève



Par Simone de Montmollin

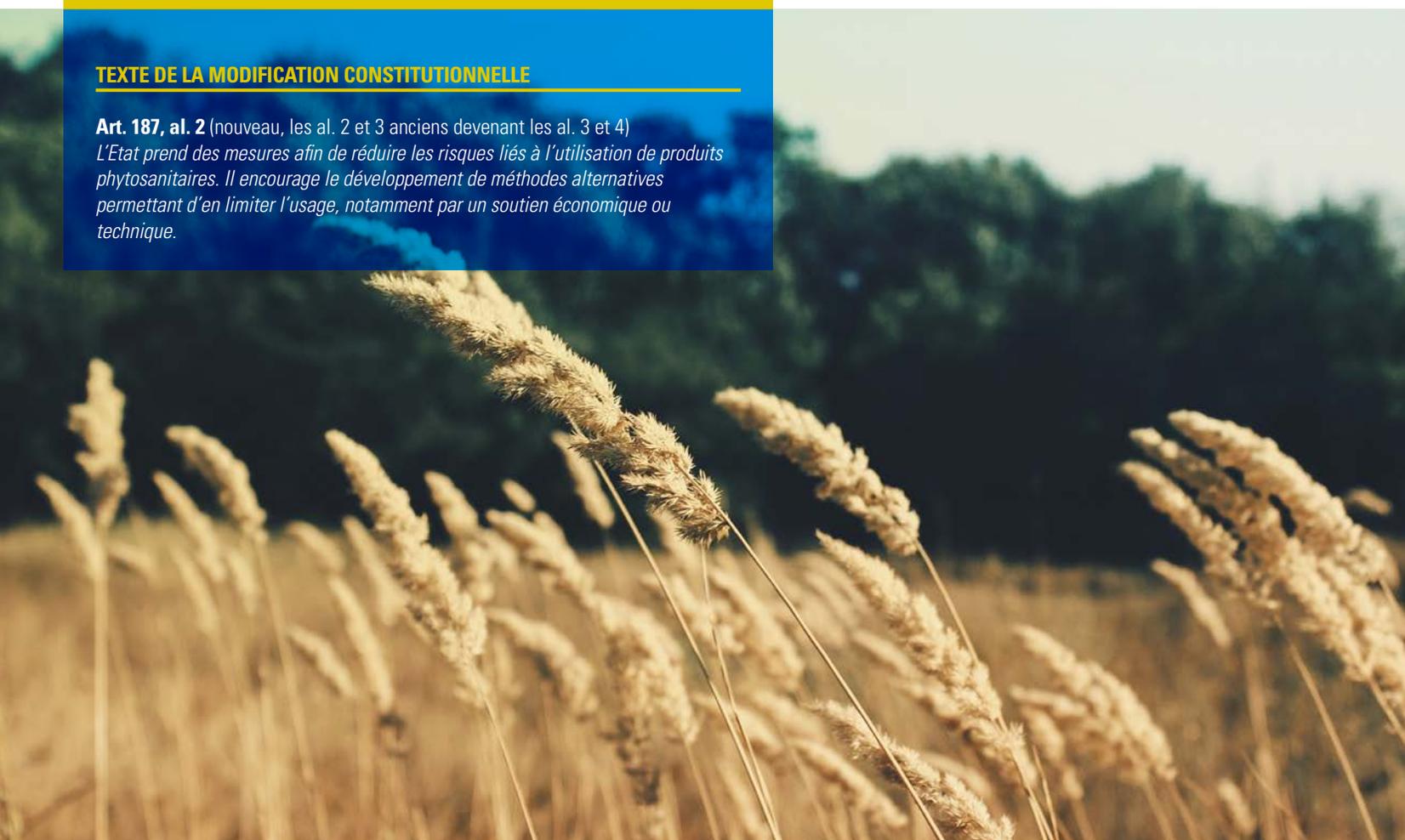
UNE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION VISANT À RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À L'USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST PROPOSÉE AU PEUPLE GENEVOIS. SIMONE DE MONTMOLLIN, DÉPUTÉE, EXPLIQUE LA GENÈSE DE CE TEXTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DU GRAND CONSEIL.

## L'AGRICULTURE AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

La vague de critiques condamnant les pesticides n'épargne pas la Suisse. Les interrogations sur leur utilisation génèrent craintes et scepticisme au sein de la population. Bien que les conditions d'utilisation en Suisse soient très encadrées et les pratiques bien plus restrictives que celles autorisées chez nos proches voisins européens, l'agriculture suisse subit un « *agribashing* » constant, alimenté par une information de masse très orientée. Ce contexte a engendré une forte récupération politique.

## TEXTE DE LA MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE

**Art. 187, al. 2** (nouveau, les al. 2 et 3 anciens devenant les al. 3 et 4)  
*L'Etat prend des mesures afin de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Il encourage le développement de méthodes alternatives permettant d'en limiter l'usage, notamment par un soutien économique ou technique.*



Depuis 2016, motions, résolutions ou initiatives fédérales déferlent dans les cantons comme à Berne. Leur souhait: voir « disparaître » l'utilisation des pesticides. La politique ne peut toutefois pas se substituer aux scientifiques. La protection des plantes contre les maladies et les ravageurs nécessite toujours le recours à des produits de traitement. Toutefois, les pratiques agronomiques évoluent continuellement afin de diminuer leur impact sur l'environnement. Cette évolution est un processus constant, démarré il y a plus de 40 ans. Grâce à la recherche, la prévention et les biotechnologies, le recours aux produits phytosanitaires a été considérablement réduit, voire supprimé dans certaines cultures. Il s'agit donc d'accompagner et renforcer cet élan plus que de condamner ou pénaliser les agriculteurs par des dispositions disproportionnées ou contre-productives.

Le projet de loi constitutionnel 12204, intitulé « Pour une limitation drastique des produits phytosanitaires à Genève », avait été déposé dans l'effervescence générale de novembre 2017 par le PDC. Période qui coïncidait avec le début de la campagne pour les élections cantonales du printemps 2018. Ce projet de loi visait initialement l'interdiction de l'importation, de la vente et de l'utilisation de produits phytosanitaires à Genève. Non-conforme au droit supérieur – l'homologation et le retrait de produits phytosanitaires sont de compétences exclusives de la Confédération – ou impossible à faire appliquer, ce projet de loi a d'abord été refusé en commission du Grand Conseil, avant de donner lieu à de nouvelles négociations en plénière du Grand Conseil.

*Ce débat ne concerne pas que les producteurs, mais toute la chaîne de valeur, du producteur au consommateur en passant par les distributeurs.*

#### UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Le débat de fond est pourtant central. Il renvoie à l'agriculture que nous voulons. Et les attentes se révèlent souvent paradoxales. Nous souhaitons tous une agriculture irréprochable sur le plan environnementale, sanitaire et qui réponde aux nouvelles attentes en terme de qualité. Mais le prix conditionne toujours et encore fortement les actes d'achats. Tenir compte des attentes de la population en matière de production alimentaire, et assumer des coûts de production les plus élevés au monde, n'est pas un défi que les agriculteurs peuvent relever seuls.

À Genève, les agriculteurs ne sont pas restés inactifs. Des améliorations significatives sont à souligner:

- › suppression des insecticides et acaricide sur la majorité des surfaces agricoles;
- › 98 % des céréales cultivées sans traitement fongicide;
- › fort développement de l'usage de techniques alternatives pour limiter, voire supprimer, l'usage d'herbicide.

Cette tendance est encore renforcée par les mesures prises au niveau fédéral à travers différents plans d'actions (biodiversité, limitation des antibiotiques, diminution des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, etc.).

La loi constitutionnelle portée à votre attention est le fruit d'un compromis trouvé grâce à l'investissement des députés PLR. Elle touche aux aspects environnementaux de l'agriculture et permet de rappeler que:

- › protéger les plantes contre les maladies et ravageurs est indispensable (en production biologique comme en production intégrée);
- › les alternatives biotechniques aux produits phytosanitaires ne sont pas toujours disponibles et nécessitent des recherches appropriées;
- › les solutions doivent être agronomiquement et économiquement viables pour être généralisables;
- › renforcer la recherche appliquée et la vulgarisation au niveau cantonal est indispensable pour garantir cette transition.

**Ces mesures ciblent ainsi l'usage professionnel des produits phytosanitaires, dans une perspective de durabilité. Cette loi permet de confirmer le rôle que les cantons devront jouer à l'avenir dans la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et le développement d'alternatives. Le texte, adopté à l'unanimité du Grand Conseil suite à l'amendement PLR, est compatible avec le droit supérieur et la réalité du terrain. En privilégiant une approche de gestion des risques, il corrobore la stratégie de la Confédération en la complétant au niveau cantonal. Il s'agit d'un signal fort, qui faut soutenir dans les urnes.**



# Construisons la ville en ville !



Par Céline Zuber-Roy

LES GENEVOIS SONT APPELÉS À SE PRONONCER SUR DEUX DÉCLASSEMENTS LORS DE LA VOTATION DU 24 NOVEMBRE. LE PREMIER PORTE SUR LE «PRÉ-DU-STAND» ET, NOTAMMENT, LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FOOTBALL. LE SECOND VISE LA CRÉATION DE LOGEMENTS DANS LE SECTEUR «LES CRÊTS». CÉLINE ZUBER-ROY, DÉPUTÉE, PRÉSENTE LES ENJEUX LIÉS À CES CHANGEMENTS DE ZONES.

**Lors de sa session de janvier de cette année, le Grand Conseil a accepté deux projets de loi de modification de zone, qui ont fait l'objet de référendums. Le peuple genevois aura ainsi l'occasion d'indiquer ce qu'il souhaite en matière d'aménagement du territoire.**

## UN PROJET EN CASCADE

Le premier déclassement prévoit la construction d'un pôle football cantonal, constitué de cinq terrains, pour la formation de la relève. La construction de ce complexe sportif est indispensable au développement du projet « Genève Education Football », développé par l'Association cantonale genevoise de football en collaboration avec les clubs du FC Servette, du FC Etoile-Carouge, du FC Meyrin. Le pôle football abritera également les terrains d'entraînement du Servette FC, actuellement situés à Balexert.

Les terrains ainsi libérés sur le site de Balexert permettront de construire à la place un nouveau Cycle d'orientation, qui à terme remplacera le vétuste CO du Renard actuellement situé à Aire. Un parc public et des logements prendront

également place sur le site de Balexert. A plus long terme, de nouveaux logements pourront également être construits sur la parcelle de l'actuel CO du Renard.

En plus du pôle football cantonal, le projet Pré-du-Stand permet également de répondre aux besoins en équipements publics. La commune du Grand-Saconnex pourra utiliser un des cinq terrains de football, ce qui complètera ses installations sportives du Blanché qui se trouvent à proximité immédiate. De plus, un centre de secours intercommunal ainsi que des équipements de loisirs communaux seront aussi construits sur le périmètre déclassé. Un parc public, intégré à un réseau de parcs plus large allant du Grand-Saconnex à Vernier en passant par Meyrin, est en outre prévu.

Des activités commerciales de 90'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher seront aussi réalisées au Pré-du-Stand, participant ainsi à la création d'un nouveau pôle économique dans ce secteur stratégique entre l'aéroport, les organisations internationales et le centre-ville. La réalisation de ces bâtiments d'activités tertiaires permettra également d'assurer une partie du financement du pôle football.

La réalisation de ces projets nécessite de rendre constructible un terrain d'une superficie totale de 128'570 m<sup>2</sup>, actuellement en zone agricole. Ce terrain, appelé « Pré-du-Stand », est totalement enclavé au milieu de zones à bâtir et son exploitation a été interrompue en raison des travaux de la sortie autoroutière. Il est donc logique de le développer.

Les terres concernées par ce déclassement font toutefois partie des surfaces d'assolement (SDA) de notre canton. Les SDA ont pour fonction de garantir l'approvisionnement de la Suisse en denrées alimen-

taires à long terme et un quota est imposé à chaque canton par la Confédération. Genève approche dangereusement de ce quota, ce qui nous impose d'être prudent dans l'usage de ces terrains. La Confédération a cependant listé, lors de l'approbation de notre plan directeur cantonal, un certain nombre de projets nécessitant le déclassement de SDA auquel elle donnait son accord. Le « Pré-du-Stand » fait partie de cette liste.

Ainsi, bien qu'il soit regrettable de devoir utiliser des SDA, le projet Pré-du-Stand répond à de multiples besoins de notre canton. Il permet la création d'un grand centre de formation de football et ouvre la voie à plusieurs autres projets sur le territoire en faveur de la réalisation de logements, d'espaces publics et de parcs, d'équipements communaux, ainsi que d'un nouvel établissement scolaire. Pour ces raisons, le PLR vous invite à soutenir ce déclassement.

*Le projet «Pré-du-Stand» permet la création d'un grand centre de formation de football et ouvre la voie à plusieurs autres projets sur le territoire en faveur de la réalisation de logements, d'espaces publics et de parcs, d'équipements communaux, ainsi que d'un nouvel établissement scolaire.*

### 200 NOUVEAUX LOGEMENTS EN VILLE DE GENÈVE

Le second déclassement voté par le Grand Conseil vise à construire 200 nouveaux logements au Petit-Saconnex. Le périmètre concerné couvre une superficie totale de 16'340 m<sup>2</sup> et est actuellement en zone 4B, c'est-à-dire prévue pour la construction de petits immeubles. Il est enclavé au milieu de zones 3, accueillant de grands immeubles. De plus, le secteur est bien desservi par les transports collectifs et situé à proximité immédiate d'infrastructures scolaires, commerciales et sportives.

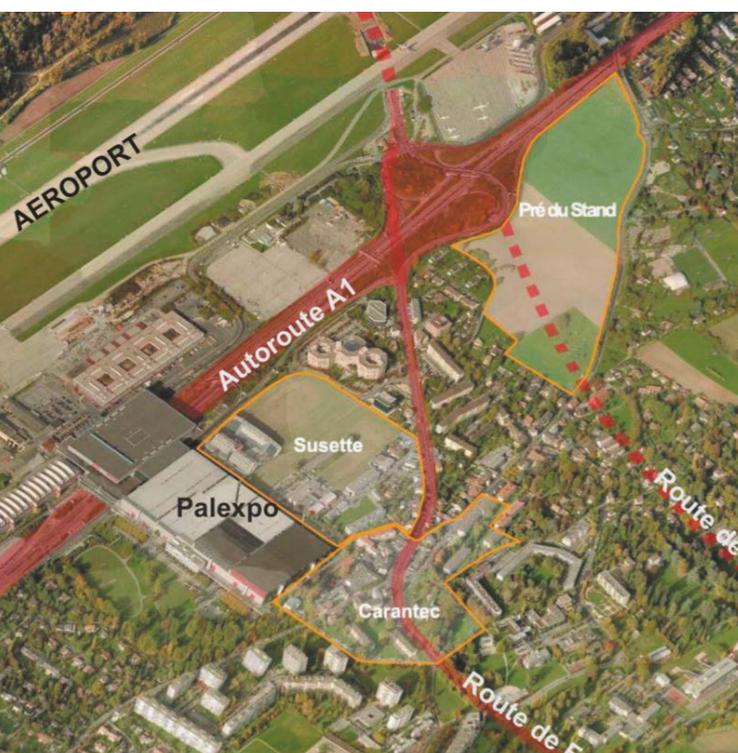
Ce projet a fait l'objet d'un référendum communal et le corps électoral de la Ville de Genève s'est prononcé en sa faveur à plus de 60%. De plus, un plan localisé de quartier, valant pour partie plan de site, sera réalisé afin de sauvegarder le patrimoine architectural présent sur le périmètre ou ses abords, tels la place du Petit-Saconnex et ses bâtiments et les constructions identifiées par le recensement architectural du canton de Genève.

La construction de nouveaux logements à Genève nécessite ce genre de déclassement. Dans un canton avec un

territoire limité, si nous voulons préserver la zone villa tout en respectant notre obligation fédérale de maintenir notre quota de SDA, il faut densifier les parcelles urbaines qui

s'y prêtent, tout en veillant à la préservation du patrimoine architectural. Le projet «Les Crêts» remplit ces conditions et le PLR vous encourage à le soutenir.

*Dans un canton avec un territoire limité, si nous voulons préserver la zone villa tout en respectant notre obligation fédérale de maintenir notre quota de SDA, il faut densifier les parcelles urbaines qui s'y prêtent, tout en veillant à la préservation du patrimoine architectural.*



# Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch).



Par Mohamed Atiek

## FOCUS SUR...

... les projets de loi 12574 et 12575 déposés par le député Cyril Aellen. La masse salariale constitue la charge récurrente la moins bien maîtrisée par notre Etat. S'accompagne à cela, l'augmentation des charges de l'Etat qui est de plus en plus importante. Des déficits importants paraissent inévitables en l'absence de mesures adéquates. Par ailleurs, l'absence de maîtrise des engagements risque de provoquer, cumulativement, une baisse des prestations aux citoyens, une hausse des impôts et un accroissement de la dette. L'explosion des charges trouve son origine dans l'incapacité du gouvernement à faire des choix ou mettre en œuvre des réformes. C'est pourquoi, ces projets de loi en deux volets, prévoient d'une part une maîtrise des charges et d'autre part une maîtrise des engagements. En ce qui concerne la maîtrise des charges, le projet demande que lorsqu'un budget est déficitaire, la croissance des charges ne dépasse pas la croissance de la population. L'objectif est très modeste: il vise à ne pas accroître le train de vie de l'Etat quand ce dernier vit à crédit. En ce qui concerne la maîtrise des engagements, l'objectif est qu'un budget déficitaire ne puisse prévoir la création de nouveaux postes sans simultanément effectuer une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois, une dérogation limitée pourrait être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

## AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref: Ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

### PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

### PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.



RÉGIE TOURNIER  
tournier.ch

## Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier  
4, cours de Rive  
1204 Genève  
T +41(0)22 318 30 70  
F +41(0)22 318 30 89  
E regie@tournier.ch

**PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »**

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

**ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES****PL 12574 « Maîtrise des charges »**

**En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, la croissance des charges ne doit pas dépasser la croissance de la population.**

**PL 12575 « Maîtrise de engagements »**

**En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne puisse prévoir la création de nouveaux postes sans simultanément effectuer une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois, une dérogation limitée pourrait être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.**

**PL 12474 « Droit de vote du président du Grand Conseil »**

En bref : aujourd'hui, le président du Grand Conseil peut voter en séance plénière uniquement pour trancher en cas d'égalité des votes ou lors des votes aux bulletins secrets. Ce projet de loi propose de redonner ces droits démocratiques au président en lui accordant la possibilité de voter lors de tous les scrutins.

**PL 12472 « Transparence en matière d'identité de l'employeur d'un membre du Grand Conseil »**

En bref : actuellement, les députés sont tenus, par souci de transparence, de publier leurs liens d'intérêts, comme leur appartenance à un Conseil d'administration. Cependant, ils n'ont aucune obligation de mentionner le nom de l'employeur lorsqu'ils sont employés. Ce projet propose donc de combler cette lacune en rendant la mention de l'employeur obligatoire.

**PL 12466 « Tenue des députées et députés en séances plénières »**

En bref : ce projet de loi vise à consolider et maintenir la sérénité des débats parlementaires, dans la droite ligne de la loi sur la laïcité. A cette fin, il demande aux députés de porter une tenue vestimentaire neutre, qui n'est la manifestation d'aucune expression d'une quelconque opinion, notamment philosophique, politique ou religieuse, ni support à la diffusion de messages commerciaux ou de slogans.

**PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »**

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

**PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »**

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

**PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »**

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

**PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »**

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

**PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »**

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

**PL 10949 « Recours à la grève et service minimum »**

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

**M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »**

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

**M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'Etat et de ses institutions) »**

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

**M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »**

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

**R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »**

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

**R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »**

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

## SÉCURITÉ

### M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

## EMPLOIS ET ÉCONOMIE

### PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

### PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

## FISCALITÉ

### PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

### PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

### PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

### PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

### PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

## MOBILITÉ

### PL 12525 « Ouverture d'un crédit d'étude pour la prolongation des voies CFF de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne (dite « la boucle ») »

En bref : ce projet de loi demande que le Conseil d'Etat fasse étudier en détail la prolongation de la ligne ferroviaire depuis la gare de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne.

### PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

### PL 11581 « TPG garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

## SANTÉ

### PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

### PL 12300 « Évaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

### M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

### M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

### M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

### M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

### M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

### M 2390 « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'État mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'État ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

### **M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »**

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

### **M 2234 « Pour un concordat inter-cantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »**

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

## **ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**

### **M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »**

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

### **M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »**

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

## **COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION**

### **M 2376 « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »**

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

### **R 766 « Reconnaissance et encouragement du bénévolat pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »**

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.

## **ÉCOLE ET FORMATION**

### **PL 12141 « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »**

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

### **PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »**

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

### **PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »**

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

### **M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »**

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

### **M 2404 « Révolution 4.0 pour une école en harmonie avec son temps »**

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

### **M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »**

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

### **M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »**

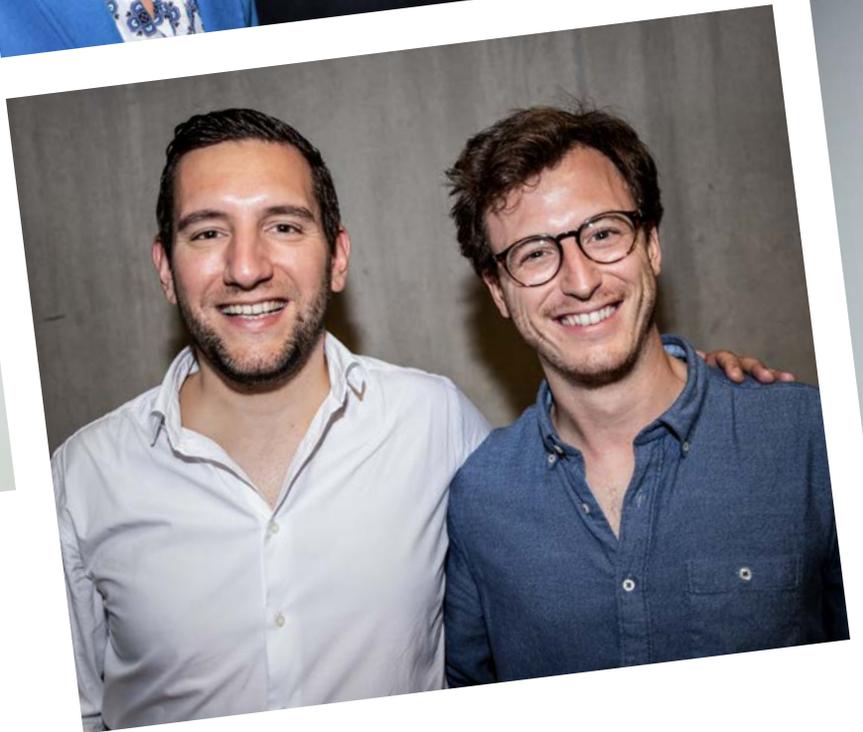
En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'interval, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

### **M 2305 « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »**

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

### **M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »**

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

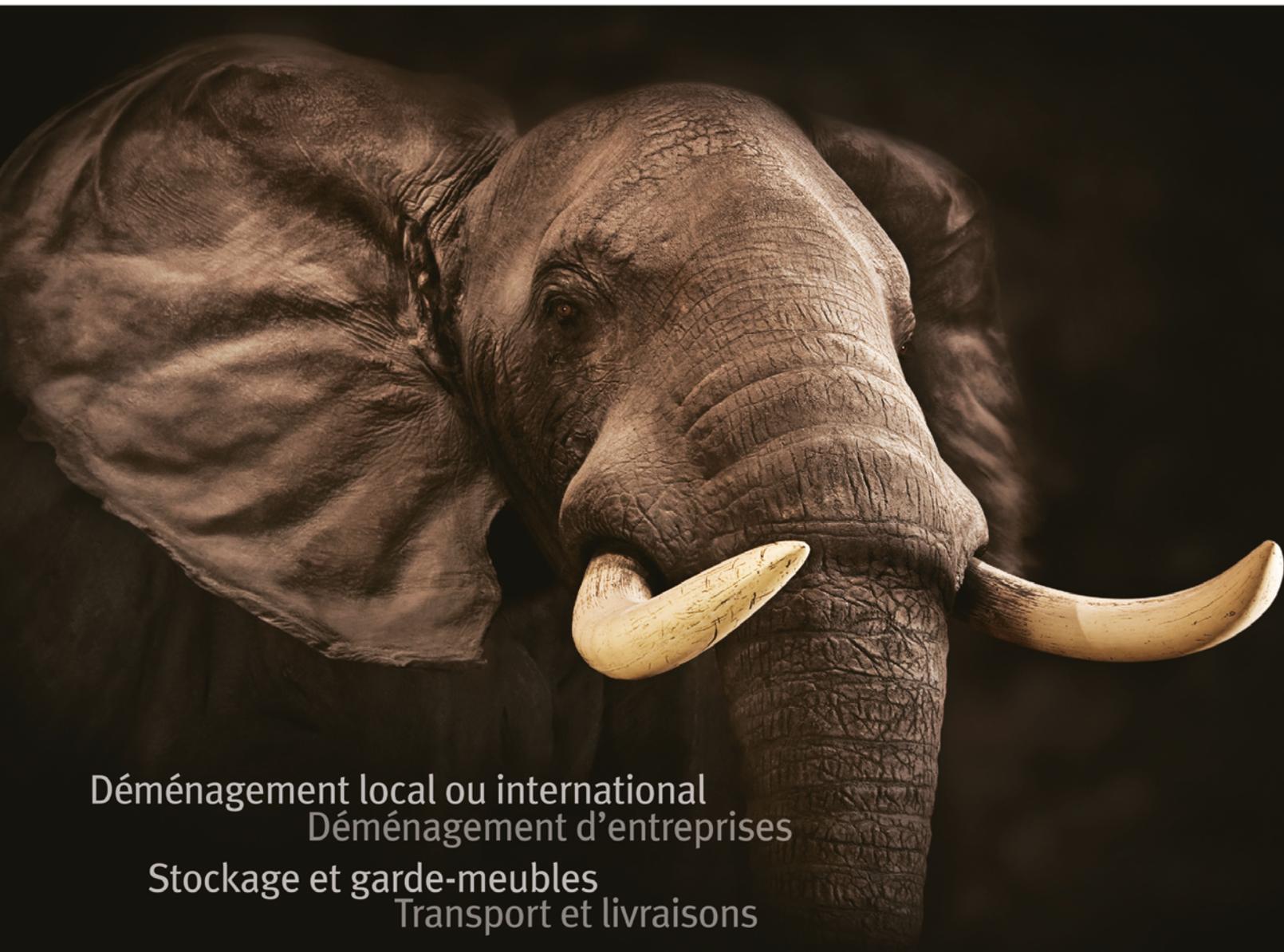




# Assemblée des délégués du 26 septembre au Grand-Saconnex



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00